

# Procuration

## POUR ÉTAT DES LIEUX

Je soussigné(e),

.....  
Demeurant à

.....  
Être dans l'impossibilité de participer au constat d'état des lieux de mon logement et de ses annexes qui sera réalisé le :

.....  
Donne procuration à : M / MME / MLE

.....  
Demeurant à :

.....  
Pour me représenter et agir en mon nom lors dudit constat.  
Je déclare accepter par avance les conclusions du constat qui sera signé par la personne qui me représente et par le représentant du bailleur.

Fait à .....

Le .....

Signature du locataire représenté,

Signature du représentant du locataire,

*P.S. : la personne qui vous représentera produira une preuve de son identité.*

### Quelques recommandations pour bien préparer votre départ :

L'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 dit en substance que le locataire est tenu de prendre à sa charge l'entretien courant de son logement, des équipements mentionnés sur le contrat de location, les menues réparations et l'ensemble des réparations locatives définies par décret.

L'état des lieux contradictoire effectué à votre sortie sera donc le support où seront notamment consignés les manquements éventuels à vos obligations. Il permettra de déterminer, dans le strict respect des dispositions prévues par la loi, le montant de l'indemnité due au titre des réparations locatives que l'Office serait amené à faire exécuter en vos lieux et place. LA VISITE CONSEIL est une étape importante et souhaitable, préalablement à l'état des lieux. Cette visite va vous permettre de prendre connaissance des travaux qui risquent de vous être facturés par l'office, à moins que vous ne les preniez à votre charge avant l'état des lieux de sortie, supprimant ou réduisant ainsi le montant des indemnités de réparations locatives.

#### **Votre attention est également attirée sur les formalités indispensables liées à la résiliation de votre bail :**

- Vous devez signaler votre départ à vos fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, etc.), ainsi qu'à l'ensemble des organismes avec lesquels vous avez passé des contrats pour faire cesser en temps utile les abonnements en cours.
- Vous devez indiquer votre changement d'adresse à la CAF (ou MSA) pour que votre dossier allocataire soit modifié.
- Vous devez informer les services fiscaux de votre nouvelle adresse.

Dans les deux mois suivant la fin de votre préavis, le Pôle Clientèle procédera à la liquidation de votre compte locataire et vous fera parvenir, à votre nouvelle adresse, votre décompte définitif (incluant la restitution du dépôt de garantie). N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions relatives à votre départ (02 48 23 10 00).

